

Avis de l'expert

Comment faire du business avec le Royaume-Uni

En complément de notre dossier sur les 10 ans du Brexit, l'avocat franco-britannique Tim Hughes, installé à Lyon, et qui a animé une conférence de Michel Barnier concernant les négociations pour la sortie de l'UE du Royaume-Uni, nous éclaire sur la mise en place de relations commerciales avec ce pays.

Pourquoi se développer au Royaume-Uni en 2026 ?

«Le Royaume-Uni demeure l'un des principaux centres économiques et financiers du monde, ce qui en fait une destination de choix pour les entreprises souhaitant se développer à l'international. Cinquième économie mondiale et deuxième économie d'Europe derrière l'Allemagne, le pays bénéficie d'une position géographique stratégique, à la croisée de l'Europe continentale et de l'Amérique du Nord. Pour les entreprises étrangères, une implantation au Royaume-Uni permet de s'adresser au marché britannique tout en constituant un point d'appui pour développer des échanges transatlantiques, notamment avec les États-Unis et le Canada. Le pays dispose en outre d'un vivier de talents hautement qualifiés, doté de compétences techniques et professionnelles reconnues.

Sur le plan des affaires, l'environnement est résolument ouvert et tourné vers l'initiative. À l'horizon 2035, le gouvernement britannique ambitionne de faire du pays l'un des trois meilleurs endroits au monde pour créer, financer et développer des entreprises, notamment dans les secteurs stratégiques de la technologie et de l'énergie. Cette ambition s'appuie sur une politique volontariste à l'égard des investissements étrangers : les autorités britanniques multiplient les programmes de financement ciblés, modernisent les infrastructures et mettent en avant des réformes réglementaires qui encouragent l'innovation. À titre d'exemple, le Royaume-Uni et la France ont lancé, en juillet dernier, un partenariat stratégique industriel accompagné de plus d'un milliard de livres sterling d'engagements dans le secteur industriel.



Tim Hughes est avocat à Lyon. Photo fournie

L'avantage le plus immédiat reste sans doute la facilité de création d'entreprise. L'enregistrement peut s'effectuer en ligne auprès de Companies House pour un coût de 100 livres sterling, et la plupart des demandes sont approuvées sous 24 heures. Aucun recours à un notaire n'est nécessaire et les formalités restent limitées - un contraste qui, pour un praticien rompu aux deux systèmes, ne manque pas de faire sourire.

Sur le plan fiscal, le Royaume-Uni affiche l'un des taux d'imposition sur les sociétés les plus compétitifs parmi les pays du G7 : 25 % pour les bénéfices supérieurs à 250 000 £ et 19 % pour les bénéfices allant jusqu'à 50 000 £. Dans de nombreux cas, la charge fiscale effective s'avère donc plus légère qu'une simple lecture des taux ne pourrait le laisser penser. »

Par où commencer et comment lancer son projet ?

«Londres s'impose naturellement comme une référence mondiale dans les domaines de la finance et de la technologie. En tant que capitale européenne de la FinTech, elle constitue un écosystème propice à une implantation stratégique, porté par un fort esprit entrepreneurial, une concentration exceptionnelle de talents et des liens étroits entre institutions financières et entreprises innovantes.

Toutefois, le Royaume-Uni ne saurait se résumer à Londres. Le pays dispose également d'un

solide tissu d'économies régionales spécialisées dans différents secteurs.

Birmingham, par exemple, possède l'un des plus importants secteurs manufacturiers du pays. La présence d'entreprises telles que Jaguar Land Rover, Aston Martin, Rolls-Royce Control Systems ou Collins Aerospace en fait une destination de premier plan pour l'implantation d'activités industrielles.

« Réussir au Royaume-Uni implique fréquemment de savoir lire entre les lignes. »

Manchester, Leeds et Sheffield se distinguent quant à eux par leur essor dans les technologies numériques, les technologies de la santé et les services professionnels. Leeds, en particulier, accueille davantage de sièges sociaux d'entreprises britanniques que toute autre ville après Londres et abrite les quatre grands cabinets mondiaux d'audit et de conseil.

Enfin, impossible de ne pas évoquer Bristol. Je précise, en toute transparence, que j'en suis originaire - ce qui n'entache bien sûr en rien l'objectivité avec laquelle j'affirme qu'il s'agit de l'une des plus belles villes du Royaume-Uni, dotée d'une expertise reconnue dans les secteurs de l'aéronautique et de l'animation. »

Repère ► Un nouveau protocole supprimant la majorité des contrôles de routine

« Dans les premières années qui ont suivi, le Brexit a créé une forte incertitude pour les entreprises souhaitant investir ou se développer outre-Manche. Si la confiance dans les perspectives à long terme du marché britannique s'est renforcée, certains écueils demeurent », indique Tim Hughes, avant de poursuivre : « La difficulté majeure consiste à considérer le Royaume-Uni comme s'il relevait encore du cadre réglementaire et douanier de l'Union européenne. Depuis le Brexit, la libre circulation des marchandises a pris fin. Les entreprises françaises exportant vers le Royaume-Uni doivent gérer les déclarations douanières aux frontières et maîtriser les règles d'origine prévues par l'Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. La TVA s'applique à l'ensemble des marchandises entrant sur le territoire britannique, quelle que soit leur valeur. »

« Un assouplissement existe toutefois, nuance notre spécialiste. Le sommet Royaume-Uni-Union européenne de mai 2025 a permis l'adoption d'un nouveau protocole supprimant la majorité des contrôles de routine sur les produits alimentaires, les boissons et les produits agricoles. Des discussions sont également en cours afin de relier les systèmes britannique et européen d'échange de quotas d'émissions. Un deuxième sommet UE-Royaume-Uni est prévu cet été, avec l'ambition de franchir une nouvelle étape dans ce processus de rapprochement. Par ailleurs, le Royaume-Uni réintègrera le programme Erasmus à partir de 2027, un signal certes modeste mais symboliquement important de l'évolution des relations entre Londres et Bruxelles. »

Quels conseils donner au dirigeant qui souhaite se lancer ?

« Avant de se lancer, une première étape pratique s'impose : s'assurer de disposer des visas et documents nécessaires. Pour les entrepreneurs et dirigeants d'entreprise, deux dispositifs méritent une attention particulière. L'Innovator Founder Visa, valable 3 ans, s'adresse aux entrepreneurs souhaitant créer une entreprise au Royaume-Uni avec le soutien préalable d'un organisme agréé. Le Global Talent Visa est destiné aux professionnels hautement qualifiés dans les domaines de la technologie, de la recherche, des arts et de la culture ; il ne requiert aucun parrainage par un employeur, ce qui lui confère une grande souplesse pour ceux qui souhaitent développer leur projet de manière indépendante.

► Premier conseil : investir du temps dans les relations. Le marché britannique repose largement sur la confiance personnelle, qui se construit dans la durée. Il est vivement recommandé de prendre contact avec la French Chamber of Commerce in Great Britain ainsi qu'avec le Franco-British Council, qui

offrent un réseau et des ressources précieux pour les entreprises franco-britanniques. Le réseautage et les recommandations jouent un rôle essentiel, et les relations personnelles constituent souvent le point de départ des partenariats commerciaux les plus durables.

► Deuxième conseil : ne pas sous-estimer l'importance de la langue. Réussir au Royaume-Uni implique fréquemment de savoir lire entre les lignes. Un entrepreneur français capable de saisir ces subtilités disposera d'un avantage concurrentiel immédiat et significatif.

► Troisième conseil : s'immerger dans la culture. L'informalité surprend souvent - l'usage du prénom dès les premiers échanges, un rapport plus décontracté à la hiérarchie, des réunions moins solennelles qu'en France. Il ne faut pourtant pas s'y tromper : derrière cette apparente décontraction se cache une culture profondément axée sur le travail, l'efficacité et les résultats.

Le cadre juridique et fiscal est en place. Les visas existent. Les réseaux sont là. Il ne reste plus qu'à franchir la Manche. »

● Propos recueillis par Sylvain Lartaud